

Publié le 22 janvier 2020

Conseil d'administration du 21 janvier 2020

« Pour 2020, priorité à la mise en oeuvre du Livre blanc et à l'accueil des nouveaux élus » décide le Conseil d'administration de la FedEpl



Première réunion du Conseil d'administration de la Fédération le 21 janvier sous la présidence de Jean-Marie Sermier

Après avoir pris connaissance du bilan d'activité de l'année 2019 qui prendra la forme définitive du rapport moral soumis à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration a arrêté la feuille de route de la FedEpl pour 2020.

Il a dans cette perspective assigné à la Fédération trois priorités :

- l'achèvement du plan stratégique « Epl Territoires 2020 » qui impulse l'action depuis 2012, en particulier sur le renforcement de l'accompagnement des adhérents au moment de leur candidature à un appel d'offre, la mise en place de l'analyse comparative de la situation économique et financière de chaque Epl, et le développement d'un réseau d'échange sur le management entre dirigeants.
- l'accueil des nombreux nouveaux Présidents et administrateurs d'Epl après les élections municipales de mars 2020, avec comme produit phare l'offre de formation « Epl gouvernance »
- la mise en oeuvre des préconisations figurant dans le Livre blanc sur l'économie mixte locale notamment de maîtrise politique, de gouvernance des filiales, de transparence des rémunérations et d'égalité de traitement. Pour les mesures de nature législative, le Conseil d'administration de la Fédération a décidé de saisir l'opportunité que présente la proposition du Gouvernement de concevoir en étroite concertation avec les associations d'élus le projet de loi 3 D (décentralisation, différenciation et déconcentration).

Le Conseil d'administration a également retenu Cannes comme destination d'accueil du congrès national des Epl 2023, dressé le bilan du dernier congrès qui s'est tenu à Strasbourg, et approuvé 3 demandes d'adhésion.

Par Thierry DURNERIN